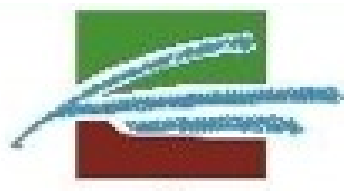


<https://www.valterbi.org/cms/spip.php?article353>



ILS34, le canton ouvre un site pour recueillir les observations

- Des défis posés au Val Terbi : les dossiers en cours - Trafic aérien dans le ciel jurassien - EuroAirport ILS34 : ouverture le 20 décembre 2007, signaler des nuisances, le canton ouvre un site -



Date de mise en ligne : mercredi 25 juin 2008

Copyright © Val Terbi | Provalterbi | Valterbi rando - Tous droits réservés

Pro Val Terbi constate avec plaisir que la question des nuisances aériennes est prise en compte sérieusement par le canton.

Nous avons déjà mise en place un système de recueil des observations, mais cette tâche doit être accomplie par une structure neutre et officielle.

C'est le cas, aux habitants maintenant de signaler ce qu'ils remarquent. De celles-ci dépendront le respect des accords passés et d'éventuelles améliorations de l'accès par le Sud.

Pour [signaler une observation au canton, cliquer ici](#)

voici le communiqué officiel publié par la Chancellerie d'état de la République et Canton du Jura :

Delémont, le 24 juin 2008

Communiqué de presse

Atterrissage des avions à Bâle / ILS 34

Un site internet à votre service

A l'initiative du Gouvernement jurassien, un site internet, www.ils34jura.ch, a été mis en ligne afin de recueillir les observations des habitants du Jura sur les survols par les avions atterrissant à Bâle.

Rappelons que depuis quelques mois, une nouvelle procédure d'atterrissage par le sud, l'ILS 34, a été introduite à l'aéroport de Bâle-Mulhouse. L'objectif est de donner la possibilité au canton d'intervenir à bon escient si les survols et les nuisances sont trop importants.

La question du survol aérien et de ses nuisances préoccupe les Autorités jurassiennes depuis de nombreuses années. C'est pour cela que le Gouvernement jurassien s'est particulièrement impliqué dans la question de la nouvelle approche de l'aéroport de Bâle (ILS 34) afin de minimiser les nuisances. Pour cela le Gouvernement jurassien est intervenu afin qu'un accord fixant des limites quantitatives aux atterrissages par le sud soit signé. De plus, il a insisté afin que la trajectoire des avions atterrissant à Bâle évite au maximum le canton du Jura.

Afin de pouvoir s'assurer que l'accord obtenu est bien respecté et que les nuisances sont contenues, le Gouvernement a confié au bureau spécialisé Stampbach le soin d'assurer le suivi technique de ce dossier. Pour ce faire, un site internet a été mis sur pied.

Ce site, www.ils34jura.ch, a comme objectif non seulement de fournir des informations sur l'ILS 34 et suivre mois après mois le nombre d'atterrissages par le sud mais surtout de recueillir les constats de la population des localités

survolées.

Il est possible donc d'y déposer ses observations et de poser les questions en rapport avec l'ILS34.

Les données ainsi récoltées permettront aux autorités cantonales de tirer un bilan des effets de l'ILS 34 pour le Jura et d'intervenir à bon escient afin que les nuisances soient réduites le plus possible. Des rapports réguliers seront produits sur la base des observations recueillies.

Pour accéder aux [informations du service des transports](#)

Personne de contact : David Asséo, délégué aux transports (032 420 53 90)
